Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 029-212900377-20260728-DEL_2026_89-DE

COMBRIT-SAINTE-MARINE
KOMBRID SANT-VORAN

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026 A 20H00
(extrait du registre des délibérations)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de Combrit Sainte-Marine, légalement convoqué le vingt-deux juillet, s'est réuni à l'espace sportif de Croas Ver, rue du Stade, sous la présidence de Monsieur **Christian LOUSSOUARN**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents :
Nadine ARHAN, Louisette BÉCHARD, Loïc BOURDON, Gérard BRAUD, Frédéric CHAUVEL, Gilles DEDELIS, Kilian DILIGEART, Marie Rose DUVAL, Jean Michel GAUTIER, Fabienne GENDROT, Lucile LACHAUSSÉE-ROY, Florian Le COSSEC, Michèle LE GALL, Brigitte LE GALL-LE BERRE, Aurélie LE GOFF, Hervé LE TROADEC, Éric LE VIOL, Laure LEFEUVRE, Christian LOUSSOUARN, , Éric TANNEAU, , Gaëtan VALLERIE

Absents ayant donné procuration :
Elisabeth DEVULDER à Brigitte LE GALL-LE BERRE
Héléna MOONWESSUR à Gérard BRAUD
Maryannick PICARD à Aurélie LE GOFF
Benjamin TANNEAU à Gilles DELELIS

Nombre de conseillers en exercice :27
Quorum : 14
Nbre de présents : 19
Nbre de procurations : 4
Nbre de votants : 25
Nbre d'absents :2

Absents :
Charlène DOUILLARD, Pascal DOURLEN

Le Conseil Municipal a désigné M. Eric TANNEAU comme secrétaire de séance.

2026-89 DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME – SECTEUR DE L'ANSE DE POULDON

Monsieur le Maire présente le dossier.

Dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées section AD n°001,002 et 254, situées dans le secteur de l'Anse de Pouldon (digue de Kerboul), concernées par l'action des flots, la préfecture a engagé une procédure de délimitation du Domaine Public Maritime.

Par un procès-verbal en date du 27 mai 2021, il a été constaté que ces parcelles sont en totalité recouvertes par la mer du fait de la rupture de la digue.

Dans le cadre de la procédure de délimitation du Domaine Public Maritime, une procédure de consultation du public sera lancée en septembre 2026.

Conformément à l'article R.2111-7 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis sur cette procédure.

Le Conseil Municipal, prend note de la procédure de délimitation du Domaine Public Maritime.

Pour copie conforme
Le 29 juillet 2026

Christian LOUSSOUARN
Maire de Combrit – Sainte Marine

MAIRIE DE COMBRIT 29120 Finistère